

Madame La Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Notre déclaration sera très concise.

Le **SNALC** a toujours été et continue d'être opposé à la loi dite de « *transformation de la fonction publique* ».

Cette formulation prometteuse a comme il le craignait et le dénonce depuis le début, rendu les opérations opaques.

La réalité est bien celle-ci : ces nouvelles règles ne mettent plus les personnels à l'abri de l'arbitraire, ce qui est notre principale préoccupation avec celle de l'équité de traitement.

En effet, les élus sont attachés à la transparence.

Le **SNALC** a toujours été attaché au double regard qui permettait de contrôler la validité des opérations de mobilité et de promotion par des organisations représentatives : cela s'appelait la démocratie.

Ainsi, était-il permis aux élus de lever toute forme de suspicion et de faire rectifier les erreurs administratives quand elles étaient constatées.

Erreurs qui, nous le savons tous, peuvent avoir de réelles et très lourdes conséquences sur la carrière des personnels de l'Education Nationale.

A propos du second point à l'ordre du jour, n'étant pas un syndicat d'obstruction mais plutôt de proposition, le **SNALC** sait reconnaître les avancées sur certains dossiers.

C'est pourquoi, il votera favorablement au projet de revalorisation de l'IFSE des personnels administratifs de catégorie B et A. Il l'appelait, lui-même, de ses vœux depuis bien longtemps.

Les élus du **SNALC** au CTA,